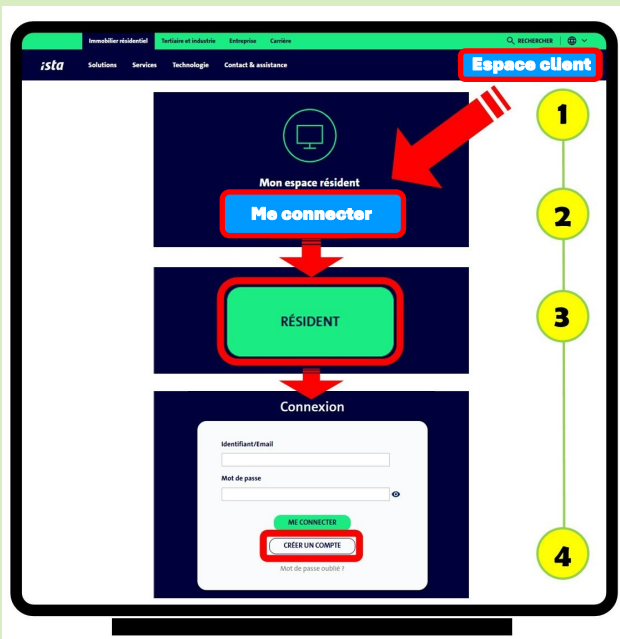




Grâce à votre espace en ligne, surveillez et maîtrisez vos consommations de chauffage et d'eau* !

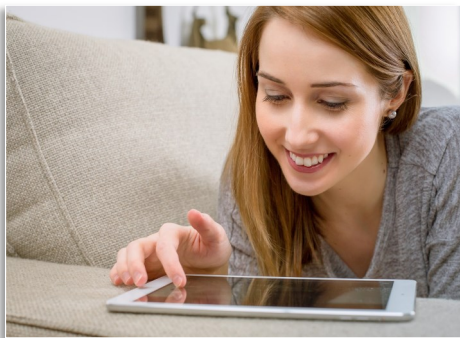
* Si votre logement est alimenté par un réseau d'eau collectif.

Créez votre « espace résident » sur ista.fr



Nouveaux locataires : Un délai de 2 mois peut être nécessaire avant de pouvoir activer votre compte Ista.

- CRÉER UN COMPTE**
- ☑ **Etape 1**
Indiquez le numéro de série d'un de vos appareils de mesure de consommation de chauffage (voir exemple ci-contre →)
 - ☑ **Etapas suivantes**
Renseignements personnels et validation du compte.



Une fois votre compte créé, rendez-vous dans votre espace résident :

www.ista.fr

- » Surveillez votre consommation
- » Soyez alerté en cas d'anomalie ou de surconsommation (par sms ou email).

Comment s'effectue le calcul de votre consommation individuelle de chauffage ?

Votre avis de loyer comporte un acompte mensuel de charge pour le chauffage collectif. Son montant est un estimatif calculé pour la période du 1er septembre au 31 août.

Chaque année, une régularisation est effectuée : elle détermine le coût de votre consommation en tenant compte des acomptes de charge chauffage déjà facturés.

Votre consommation (conformément à la réglementation) =

- ▶ répartition à 30% en fonction de la surface de votre logement,
- ▶ répartition à 70% en fonction de votre consommation réelle

2 systèmes de relevé de consommation individuelle selon l'installation de chauffage de votre bâtiment.

Ces appareils affichent votre index de consommation.

Le RFC

(Répartiteur de Frais de Chauffage).

1er affichage : votre index de consommation actuel. Cet index se remet à « 0 » chaque 1er septembre.



2ème affichage* (en appuyant 2 secondes sur le bouton) : index de consommation de la période précédente mémorisée (du 01/09 au 31/08).

Le RFC est un appareil de mesure installé sur chaque radiateur.



Le CET

(Compteur d'Energie Thermique).



Le CET est un appareil de mesure installé à l'entrée de chaque logement (raccordé au réseau de chauffage).



Une consommation TÉLÉRELEVÉE

Le relevé annuel de votre consommation s'effectue par télérelevé. Les informations sont directement transmises au technicien au terme de la période (du 01/09 au 31/08). Vous n'êtes pas dérangé !

Être consom'acteur pour faire des économies de chauffage

Chauffage éteint, ouvrez les fenêtres en grand 5 minutes maximum (pour assainir et assécher l'air du logement sans refroidir les murs).



Le soir, fermez bien les volets et les rideaux pour conserver la chaleur.

Puissance maxi des thermostats :

- 19° C (la journée)
- 17° C (la nuit)

En cas d'absence prolongée (la journée ou plus), **mettez le thermostat des radiateurs au minimum.**

Contacts et renseignements complémentaires

- ▶ Deux-Sèvres Habitat : 05 49 09 20 00 - locataires@79habitat.fr
- ▶ ISTA : 02 47 36 48 00



Ista, prestataire habilité, est agréé par Deux-Sèvres Habitat pour la fourniture du matériel de mesure et de télérelevé, sa pose, sa maintenance et pour le traitement des index relatifs aux consommations relevées.

Conformité avec le RGPD : Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées au seul usage des personnes habilitées d'Ista. Elles sont traitées de manière confidentielle, en conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les émissions d'ondes radio : Les compteurs Ista respectent non seulement les normes mais, en plus, les ondes émises sont très en deçà des normes légales françaises et européennes. Les compteurs sont tous certifiés par le LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essai).